

BUDGET

express

www.desjardins.com/economie

11 mai 2005

DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'ONTARIO DU 11 MAI 2005

- Mesures fiscales
- Point de vue économique



Desjardins
Fédération des caisses
du Québec

Vice-présidence Fiscalité
Vice-présidence Études économiques

Budget de l'Ontario de 2005

11 mai 2005

MESURES FISCALES

Le ministre des Finances de l'Ontario, monsieur Greg Sorbara, a déposé cet après-midi son budget 2005-2006. Ce budget comprend d'importants investissements dans l'éducation postsecondaire et la formation, notamment dans les universités, les collèges et les programmes de formation.

Le gouvernement ontarien reconnaît qu'il a pu réduire le déficit en raison de la performance économique plus robuste que prévue. Les revenus, surtout ceux tirés de l'impôt sur les sociétés, ont été plus élevés que prévus.

Peu de mesures fiscales sont annoncées dans ce budget qui ne comprend ni nouvel impôt, ni hausse des impôts.

Faits saillants

Mesures affectant Desjardins - Entreprise

- Révision de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les crédits unions*
- Entente avec le Québec pour les régimes de retraite
- Création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières

Mesures affectant les particuliers

- Bourse d'études
- Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario
- Mesures d'harmonisation aux mesures annoncées lors du budget fédéral de 2005

Mesures affectant les entreprises

- Crédits d'impôt remboursables
- Simplification du calcul de la taxe de vente au détail perçue par les petites entreprises de logiciels
- Sociétés professionnelles

MESURES AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISE

Sans avoir une portée strictement fiscale, les sujets suivants, pouvant affecter Desjardins, ont été abordés par le ministre des Finances.

Révision de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les crédits unions*

Le gouvernement rappelle que l'examen de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les crédits unions* est en cours. Le gouvernement précise qu'il collabore avec ce secteur pour déterminer les modifications à apporter à la Loi pour moderniser les règles et permettre aux caisses populaires et credit unions de mieux servir leurs clients et soutenir la concurrence sur le marché des services financiers. Le gouvernement réitère son intention de déposer des mesures législatives modifiant cette Loi d'ici un an.

Entente avec le Québec pour les régimes de retraite

Le gouvernement se propose aussi de mettre à jour les mesures législatives régissant les régimes de retraite afin de favoriser l'administration efficace des régimes de retraite conjoints à lois d'application multiples. Le gouvernement précise notamment qu'il entend déposer des modifications législatives afin de mettre en œuvre un

accord que l'Ontario et le Québec négocient visant à adopter des normes communes applicables aux régimes de retraite d'employeurs auxquels cotisent des travailleurs des deux provinces. On prévoit que, grâce à l'appui de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, l'accord proposé Ontario-Québec servira de modèle à une entente canadienne de plus grande portée, ce qui simplifierait la réglementation des régimes de retraite lorsque les employés qui y cotisent travaillent dans plus d'un territoire.

Création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières

Le gouvernement ontarien précise que le Canada est le seul pays développé à ne pas avoir d'organisme national de réglementation des valeurs mobilières. L'Ontario recommande donc la création d'un tel organisme afin d'accroître la compétitivité et l'efficacité des marchés financiers du Canada. Cet organisme allégerait le fardeau réglementaire des entreprises, assurerait une application plus uniforme des lois et permettrait de mieux protéger les investisseurs.

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Bourse d'études

Le gouvernement annonce une nouvelle subvention pour couvrir les droits de scolarité. Ainsi, une subvention pouvant atteindre 6 000 \$ sera offerte, en collaboration avec le gouvernement fédéral et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, aux étudiants en 1^{ère} année postsecondaire et qui sont à charge. Une aide pouvant atteindre 3 000 \$ sera par ailleurs offerte aux étudiants à charge en 2^e année postsecondaire.

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario

Les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario visent à offrir une aide supplémentaire aux personnes âgées à faible revenu qui possèdent ou louent un logement. Le crédit d'impôt foncier pour les personnes âgées est de 625 \$ et l'avantage maximal découlant de ces deux crédits est de 1 125 \$. Selon les règles fiscales actuelles, pour un couple, ces crédits d'impôt sont réduits lorsque le revenu familial excède 22 000 \$.

Le gouvernement propose de hausser, à compter de 2005, le seuil du revenu applicable aux couples de personnes âgées pour faire en sorte que ceux recevant le soutien du revenu minimal garanti continuent de bénéficier pleinement de ces crédits.

Mesures d'harmonisation aux mesures annoncées lors du budget fédéral de 2005

Le présent budget propose d'apporter les modifications nécessaires, à compter de 2005, afin d'harmoniser les mesures suivantes à celles annoncées dans le budget fédéral de 2005, sous réserve de l'adoption des mesures législatives fédérales :

- ✓ majoration de 5 000 \$ à 10 000 \$ des frais médicaux payés pour le bénéfice d'une personne à charge;
- ✓ instauration d'un crédit d'impôt pour frais d'adoption pour des frais admissibles pouvant atteindre 10 000 \$;
- ✓ améliorations des crédits d'impôt pour personnes handicapées et pour frais médicaux.

MESURES AFFECTANT LES ENTREPRISES

Crédits d'impôt remboursables

Plusieurs crédits d'impôt remboursables existent en Ontario pour favoriser certains secteurs d'activités. Le budget propose de bonifier, d'étoffer ou de rendre plus accessibles les crédits suivants : crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne, crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production, crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatique, crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques, crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore et crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition. Certaines de ces modifications avaient déjà été annoncées le 21 décembre 2004.

Simplification du calcul de la taxe de vente au détail perçue par les petites entreprises de logiciels

La taxe de vente au détail s'applique aux logiciels non personnalisés et à certains services logiciels. Pour les

contrats portant à la fois sur des services taxables et non taxables, le budget propose de mettre à l'essai une méthode facultative de calcul de la taxe permettant d'utiliser un taux de taxe harmonisé s'appliquant au prix total du contrat. Cette mesure serait bénéfique pour les petites entreprises de logiciels, car elle simplifierait le processus de calcul et de perception de la taxe.

Sociétés professionnelles

En 2001, le droit de se constituer en personne morale a été accordé à tous les professionnels réglementés. En vertu des dispositions actuelles, les personnes qui ne sont pas membres d'une profession ne peuvent détenir des actions d'une société professionnelle. Lors des négociations récentes avec l'Ontario Medical Association, le gouvernement s'est engagé à élargir la structure des actions des sociétés professionnelles de médecins pour y inclure les actions sans droit de vote détenues par les membres de leur famille. Le gouvernement propose d'appliquer cette modification aux dentistes qui exercent leur profession par l'entremise d'une société professionnelle.

Budget de l'Ontario

11 mai 2005

Analyse du budget de l'Ontario 2005

Un budget d'enchaînement pour les libéraux



Gilles Soucy
VP et économiste en chef

François Dupuis
Chef économiste adjoint et stratège

Benoit P. Durocher
Économiste

Mathieu D'Anjou
Économiste

Tél. : (514) 281-2336 ou 1 866 866-7000, poste 2336

Courriel : desjardins.economie@desjardins.com

Faits saillants

Le ministre des Finances de l'Ontario, M. Greg Sorbara, a livré aujourd'hui le deuxième budget du gouvernement McGuinty. On y retrouve, entre autres, un renforcement des mesures mises en place l'an dernier ainsi qu'une intensification des efforts visant à éliminer graduellement le déficit budgétaire structurel observé depuis quelques années.

- Les dépenses totales du gouvernement ontarien devraient augmenter de 4,2 % en 2005-2006 tandis que les revenus totaux progresseront de 5,9 %. L'accroissement plus rapide des revenus devrait permettre d'éponger une partie du déficit structurel, créé au cours des dernières années, alors que la croissance des dépenses a souvent dépassé celle des revenus.
- Le plan budgétaire prévoit un déficit de 2,8 G\$ en 2005-2006, une somme qui inclut toutefois une réserve de prudence de 1,0 G\$. Rappelons que le déficit budgétaire s'élevait à 5,5 G\$ en 2003-2004 et à 3,0 G\$ en 2004-2005. Le ministère des Finances prévoit également que le déficit budgétaire devrait continuer à se résorber graduellement. Ainsi, on prévoit parvenir à l'équilibre budgétaire lors de l'exercice 2008-2009. Soulignons cependant qu'une réserve de prudence de 1,5 G\$ est également mise de côté pour les exercices 2006-2007 à 2008-2009.
- La dette représentant les déficits accumulés devrait encore augmenter quelque peu au cours des trois prochains exercices budgétaires. L'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2008-2009 devrait, par contre, permettre un plafonnement de la dette à 133,9 G\$. Le ratio de la dette accumulée sur le PIB devrait continuer à diminuer légèrement au cours des prochains trimestres et atteindre 21,5 % en 2008-2009, contre 24,6 % en 2004-2005 et 24,2 % en 2005-2006.
- Le gouvernement ontarien compte renforcer ses investissements pour favoriser l'apprentissage durant la petite enfance. Les sommes allouées à l'éducation primaire et secondaire seront également bonifiées au cours des trois prochaines années, en conformité avec le plan annoncé dans le budget de l'an dernier.
- Le budget 2005-2006 annonce également un plan d'action pour les collèges, les universités et les programmes de formation. Ce plan s'échelonne sur plusieurs années et devrait totaliser 6,2 G\$, soit une hausse de 39 % entre les exercices 2004-2005 et 2009-2010.
- Plusieurs initiatives concernant le système de santé ontarien ont été proposées aujourd'hui et bonifieront les mesures déjà annoncées dans le budget de l'an dernier. L'objectif de ces nouvelles dépenses est de maintenir la santé de la population, de réduire le temps d'attente, de moderniser l'infrastructure du système de santé et de rehausser l'efficacité et la responsabilisation du système de santé.
- Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre un plan quinquennal d'investissement dans les infrastructures de 30 G\$.

Sommaire des opérations budgétaires*

(En millions de \$)	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006p	2006-2007p	2007-2008p	2008-2009p
Total des revenus	66 534	68 891	68 400	77 137	81 687	84 800	88 500	92 200
Var. ann. en %	0,4	3,5	(0,7)	12,8	5,9	3,8	4,4	4,2
Total des dépenses	66 159	68 774	73 883	80 130	83 483	85 700	88 500	90 700
Var. ann. en %	2,7	4,0	7,4	8,5	4,2	2,7	3,3	2,5
Réserves	---	---	---	---	1 000	1 500	1 500	1 500
Excédent/(Déficit)	375	117	(5 483)	(2 993)	(2 796)	(2 400)	(1 500)	0
Dette nette	132 121	132 647	138 557	142 228	146 017	149 700	152 600	153 800
Déficit accumulé	132 121	118 705	124 188	127 181	129 977	132 400	133 900	133 900
Dépenses de programme en % du PIB	11,9	11,9	12,6	13,1	13,2	13,0	12,8	12,5
Total des charges en % du PIB	14,6	14,3	14,9	15,5	15,5	15,2	14,9	14,5
Excédent/(déficit) en % du PIB	0,1	0,0	(1,1)	(0,6)	(0,5)	(0,4)	(0,3)	0,0
Dette nette en % du PIB	29,1	27,7	28,0	27,5	27,1	26,6	25,8	24,7
Déficit accumulé en % du PIB	29,1	24,8	25,1	24,6	24,2	23,5	22,6	21,5

Note : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

* Ces chiffres ne tiennent pas compte de la récente annonce concernant la bonification des transferts fédéraux.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Desjardins, Études économiques

p : prévisions

Des hypothèses économiques prudentes

Il est encourageant de constater que les perspectives budgétaires du gouvernement McGuinty reposent sur des hypothèses économiques conservatrices. Après une hausse de 2,6 % du PIB réel ontarien en 2004, le ministère des Finances prévoit une croissance de seulement 2,0 % en 2005 et qui s'accroîtra à 2,8 % l'an prochain. Ces prévisions sont inférieures à la moyenne de celles du secteur privé et à nos propres prévisions, qui tablent sur une croissance de 2,5 % cette année et de 3,5 % l'an prochain.

L'appréciation du dollar canadien, la hausse du prix du pétrole et le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis freineront l'économie ontarienne cette année. Ces développements entraîneront une nouvelle détérioration du surplus commercial de l'Ontario. Les entreprises devront continuer de s'adapter à cet environnement difficile, ce qui se traduira par une création modeste de l'emploi en 2005.

Le ministère des Finances anticipe aussi une modération significative des dépenses de consommation en 2005, ce qui se démarque de notre scénario. Cette hypothèse explique en bonne partie l'écart avec notre prévision. Nous sommes aussi plus optimistes pour l'an prochain où, contrairement au gouvernement ontarien, nous anticipons une relance du commerce extérieur. Une croissance modérée des prix au cours des prochaines années se traduira par une progression du déflateur du PIB et de l'indice des prix à la consommation oscillant autour de 2 % au cours des prochaines années.

Les hypothèses financières du budget sont similaires à nos prévisions. Les taux d'intérêt demeureront très faibles en 2005. Le rendement des obligations dix ans du gouvernement fédéral sera d'environ 4,5 % cette année avant de remonter légèrement au-dessus de 5,0 % l'an prochain. Après la poussée des deux dernières années, le dollar canadien se stabilisera légèrement sous les 0,85 \$ US en 2005 et 2006.

Prévisions économiques et financières

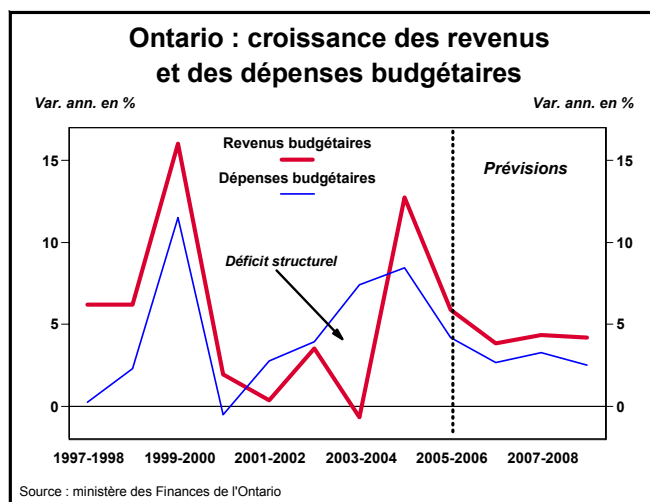
	2004 Budget	2005p Budget	Mouvement Desjardins	2006p Budget	Mouvement Desjardins
PIB Ontario nominal en %	4,7	3,9	4,6	4,6	5,2
PIB Ontario réel en %	2,6	2,0	2,5	2,8	3,5
Inflation de l'IPC	1,9	2,1	2,0	1,9	2,1
Bonds du Trésor canadiens en %					
- 3 mois	2,2	2,6	2,8	3,4	3,3
Obligations canadiennes en %					
- 10 ans	4,6	4,6	4,4	5,2	5,1
Dollar canadien (\$ US/\$ CAN)	76,8	82,8	82,0	83,5e	84,5

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Desjardins, Études économiques

e : estimation; p : prévisions

Un budget de continuité

Le deuxième budget du ministre Sorbara ne devrait pas causer beaucoup de surprises puisque la plupart des mesures budgétaires qui y sont proposées sont en fait la continuation des différents programmes introduits dans le premier budget du gouvernement McGuinty. Le plan financier garde toujours le cap vers l'élimination du déficit budgétaire, quoique l'atteinte de cet objectif soit retardée d'un an par rapport à ce qui avait été annoncé dans le budget de l'an dernier (en 2008-2009 plutôt qu'en 2007-2008). Rappelons que le ministre Sorbara a hérité d'un déficit structurel du gouvernement précédent, conséquence d'une croissance plus rapide des dépenses que des revenus durant plusieurs années. Or, une telle situation est assez difficile à neutraliser et a nécessité un revirement important des finances publiques ontariennes. Une progression plus importante des revenus que des dépenses au cours des prochains exercices budgétaires devrait cependant permettre au gouvernement McGuinty de résorber ce déficit structurel d'ici 2008-2009.



Soulignons également que le ministère des Finances de l'Ontario maintient une réserve de prudence pour les prochains exercices budgétaires, soit de 1,0 G\$ en 2005-2006 et de 1,5 G\$ pour les exercices subséquents. On peut cependant s'interroger sur la pertinence d'une telle réserve dans la problématique actuelle des finances publiques ontariennes. Évidemment, on ne peut pas être contre la vertu de réserves semblables dans le cas où le budget prévoit un équilibre ou un surplus budgétaire. Celles-ci permettent le maintien de l'équilibre budgétaire en dépit des aléas de la conjoncture économique. En revanche, la situation des finances publiques ontariennes est différente puisqu'un déficit budgétaire est encore prévu pour les prochaines années. Dans une telle situation, les réserves alourdissent de façon artificielle les déficits et dressent un portrait un peu plus pessimiste de la situation budgétaire. Si le ministre Sorbara n'avait pas introduit ces réserves, le déficit budgétaire prévu ne serait que de 1,8 G\$ en 2005-2006 et l'équilibre budgétaire serait atteint dès 2007-2008.